



Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.

PRÉAU : PRÊT AU PAIEMENT ?

Promesse du 5^{ème} engagement du Grenelle de l'Éducation, PRÉAU est-il vraiment le comité d'entreprise du ministère de l'Éducation nationale ?

Clairement non, car l'employeur ne finance rien. C'est une association qui offre des prestations accessibles..., après avoir payé une adhésion de 10 euros.

Grâce au SNALC, qui a très vite dénoncé cette aberration dans de nombreux médias nationaux, il est désormais possible, en se connectant par l'adresse académique de découvrir gratuitement pendant 7 jours l'ensemble des prestations offertes par PRÉAU avant de s'engager.

Préau s'adresse à tous les personnels actifs (y compris les contractuels, donc les AESH, et les vacataires) et les retraités de l'Éducation nationale. Le conjoint, les enfants et beaux-enfants sont des ayant droits mais pas les petits-enfants ou les grands-parents de l'adhérent. Une seule adhésion est nécessaire si le couple travaille dans l'Éducation nationale

L'adhésion, non proratisée, est valable durant une année scolaire.

Les adhérents peuvent émettre des suggestions et auront des élus qui les représenteront dans chaque région académique (1^{er} semestre 2022)

Préau développe aussi une rubrique informative d'« actions sociales » ; c'est une carte de France interactive avec des liens qui vous renvoient à votre académie d'origine. L'association ne se substitue pas aux services académiques. Là encore, rien de neuf sous le soleil.

L'offre se décline en 4 parties :

- culturelles (cinéma, spectacles, sorties et médiathèque) ;
- loisirs et tourisme (parcs d'attraction, loisirs, voyages) ;
- sportives (tout le sport, club et abonnement, bien être) ;
- vie quotidienne : (grande distribution, chaînes commerciales, bons et coffrets).

Les réductions offertes sont très faibles et le resteront tant que l'employeur ne proposera pas une participation financière conséquente qui pourra faire diminuer réellement les tarifs proposés.

Quand un comité d'entreprise, digne de ce nom, verra-t-il le jour dans l'Éducation nationale ?

Les Ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Finances y sont arrivés en y consacrant des fonds conséquents. L'Éducation nationale ne pourrait-elle s'en inspirer ?

Vous l'aurez compris, pour l'instant, en l'état actuel, le SNALC ne voit pas l'intérêt d'adhérer à cette plateforme.

Si vous ne l'avez pas encore fait, adhérez plutôt au SNALC. En effet, grâce à l'évolution constante du nombre de ses adhérents, le SNALC a négocié dès 2014 auprès de grands groupes pour obtenir des tarifs attractifs et des offres promotionnelles (garde d'enfants, restaurant, confiserie, chocolats, parfumerie, culture, spectacles, presse, optique, location, voyages et vacances, bien-être...). Il s'est ainsi doté d'un service inédit au bénéfice de ses adhérents : [AVANTAGES-SNALC](#).